

(SUD Commerces et Services // SUD Hôtellerie Restauration) Annonces présidentielles : pas de pitié pour les premiers de corvée !

15 juillet 2021



ANNONCES PRÉSIDENTIELLES : PAS DE PITIÉ POUR LES PREMIERS DE CORVÉE !

Le 15 juillet 2021

Alors qu'Emmanuel Macron a annoncé, le 12 juillet dernier, l'extension du pass sanitaire aux centres commerciaux les plus grands, aux bars et aux restaurants, l'avant-projet de loi, qui sera discuté au Parlement à partir du 21 juillet prochain, préconise une obligation de fait pour les salarié-es de ces secteurs et crée un nouveau motif de licenciement : ainsi, le personnel ne pouvant justifier d'un pass d'ici le mois prochain ne pourra plus exercer son activité et pourra être licencié après une période de deux mois d'inactivité...

Cette obligation vaccinale, qui ne porte pas son nom, sert avant tout à cacher l'incurie du gouvernement depuis le début de la pandémie. Alors que dans la grande distribution, certains salarié-es ont payé de leur santé, voire de leur vie d'avoir été exposés au coronavirus sans protection lors de la première vague, ils/elles sont désormais culpabilisés sur la vaccination et menacés de licenciement.

Pour nous, la vaccination doit rester un acte volontaire, qui doit s'effectuer sur le temps de travail, et, s'il y a urgence à briser les chaînes de transmission du virus face à l'arrivée notamment du variant Delta, c'est bien par l'explication et l'information transparente et non par la contrainte que cela doit se faire.

Nous nous opposerons fermement à toute sanction professionnelle contre les salarié-es : ce n'est pas à elles et eux de payer le prix du scepticisme vaccinal qu'a engendré la gestion catastrophique de la crise et les mensonges du gouvernement !

Il en sera de même pour les projets de régression sociale (assurance chômage et retraite) portée par un pouvoir décrédibilisé. Cet été, reprenons des forces pour nous préparer à une rentrée brûlante !

Fédération SUD Commerces et Services
federation@sudcommercesetservices.fr
01 40 35 31 41

SUD Hôtellerie Restauration
Snhr@orange.fr
01 44 85 37 86

SUD Commerces et Services // SUD Hôtellerie Restauration

Alors qu'Emmanuel Macron a annoncé, le 12 juillet dernier, l'extension du pass sanitaire aux centres commerciaux les plus grands, aux bars et aux restaurants, l'avant-projet de loi, qui sera discuté au Parlement à partir du 21 juillet prochain, préconise une obligation de fait pour les salarié-es de ces secteurs et crée un nouveau motif de licenciement : ainsi, le personnel ne pouvant justifier d'un pass d'ici le mois prochain ne pourra plus exercer son activité et pourra être licencié après une période de deux mois d'inactivité...

Cette obligation vaccinale, qui ne porte pas son nom, sert avant tout à cacher l'incurie du gouvernement depuis le début de la pandémie. Alors que dans la grande distribution, certains salarié-es ont payé de leur santé, voire de leur vie d'avoir été exposés au coronavirus sans protection lors de la première vague, ils/elles sont désormais culpabilisés sur la vaccination et menacés de licenciement.

Pour nous, la vaccination doit rester un acte volontaire, qui doit s'effectuer sur le temps de travail, et, s'il y a urgence à briser les chaînes de transmission du virus face à l'arrivée

notamment du variant Delta, c'est bien par l'explication et l'information transparente et non par la contrainte que cela doit se faire.

Nous nous opposerons fermement à toute sanction professionnelle contre les salarié-es : ce n'est pas à elles et eux de payer le prix du scepticisme vaccinal qu'a engendré la gestion catastrophique de la crise et les mensonges du gouvernement !

Il en sera de même pour les projets de régression sociale (assurance chômage et retraite) portée par un pouvoir décrédibilisé. Cet été, reprenons des forces pour nous préparer à une rentrée brûlante !

ANNONCES PRÉSIDENTIELLES : PAS DE PITIÉ POUR LES PREMIERS DE CORVÉE !

Le 15 juillet 2021

Alors qu'Emmanuel Macron a annoncé, le 12 juillet dernier, l'extension du pass sanitaire aux centres commerciaux les plus grands, aux bars et aux restaurants, l'avant-projet de loi, qui sera discuté au Parlement à partir du 21 juillet prochain, préconise une obligation de fait pour les salarié-es de ces secteurs et crée un nouveau motif de licenciement : ainsi, le personnel ne pouvant justifier d'un pass d'ici le mois prochain ne pourra plus exercer son activité et pourra être licencié après une période de deux mois d'inactivité...

Cette obligation vaccinale, qui ne porte pas son nom, sert avant tout à cacher l'incurie du gouvernement depuis le début de la pandémie. Alors que dans la grande distribution, certains salarié-es ont payé de leur santé, voire de leur vie d'avoir été exposés au coronavirus sans protection lors de la première vague, ils/elles sont désormais culpabilisés sur la vaccination et menacés de licenciement.

Pour nous, la vaccination doit rester un acte volontaire, qui doit s'effectuer sur le temps de travail, et, s'il y a urgence à briser les chaînes de transmission du virus face à l'arrivée notamment du variant Delta, c'est bien par l'explication et l'information transparente et non par la contrainte que cela doit se faire.

Nous nous opposerons fermement à toute sanction professionnelle contre les salarié-es : ce n'est pas à elles et eux de payer le prix du scepticisme vaccinal qu'a engendré la gestion catastrophique de la crise et les mensonges du gouvernement !

Il en sera de même pour les projets de régression sociale (assurance chômage et retraite) portée par un pouvoir décrédibilisé. Cet été, reprenons des forces pour nous préparer à une rentrée brûlante !

- **Emplacement : ré-agir ensemble** > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/SUD-Commerces-et-Services-SUD-Hotellerie-Restauration-Annonces-presidentielles>